

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 562

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

830 309 423 RCS Annecy.

LES PLANARDS - CHAMONIX.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 18006.00 EUR.

Adresse : 82, Rue Joseph Vallot, le Métropole f, 74400 Chamonix-Mont-Blanc.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PLANARDS, société par actions simplifiée au capital de 510.800 euros, siège social : 351 chemin du Pied du Grepon, 74400 Chamonix-Mont-Blanc, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 316 237 502. Société absorbée : LES PLANARDS-CHAMONIX, société par actions simplifiée au capital de 18.006 euros, siège social : 82 rue Joseph Vallot, 74400 Chamonix-Mont-Blanc, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 830 309 423. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er novembre 2024. D'un point de vue juridique, la fusion sera réalisée au plus tard à la date du 31 octobre 2025. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er novembre 2024 inclus jusqu'à la date de réalisation qui interviendra au plus tard le 31 octobre 2025 seront réputées faites au bénéfice ou à la charge de la société absorbante. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 8.364.020,67 EUR - passif de 5.179.683,71 EUR - soit un actif net de 3.184.336,96 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Dans le cadre de l'opération de fusion, il sera procédé à un échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. Le rapport d'échange est fixé à une action de la société absorbante en échange d'une action de la société absorbée. La société absorbante procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 360.120 euros, pour le porter de 510.800 euros à 870.920 euros, par création de 18.006 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20 euros. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés - 3.184.336,96 EUR - et le montant de l'augmentation de capital - 360.120 EUR - égale en conséquence à 2.824.216,96 EUR constituera une prime de fusion qui sera inscrite au bilan de la société absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux. Si la fusion se réalise, la société absorbante recevra 25.540 de ses propres actions, qu'elle ne peut juridiquement conserver. En conséquence, la société absorbante procèdera immédiatement après l'augmentation de capital à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. A l'issue des opérations d'augmentation et de réduction de capital, le capital social de la société absorbante sera fixé à 360.120 euros, divisé en 18.006 actions. LES PLANARDS-CHAMONIX, société absorbée, sera

dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion sans qu'il y ait à procéder à sa liquidation, tout son passif étant pris en charge par SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PLANARDS, société absorbante. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L236-15 et R236-11 du Code de commerce. Date de projet commun de fusion : 19 septembre 2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PLANARDS : le 22 septembre 2025 (au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY) ; pour LES PLANARDS-CHAMONIX : le 22 septembre 2025 (au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY)..

